



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

Contact Isabelle Carrel, responsable de la communication, isabelle.carrel@swisscancer.ch
Ligne directe 031 389 91 59

Date Berne, 4 avril 2007

La Ligue suisse contre le cancer rejette la 5^e révision de l'assurance-invalidité (AI). En cas d'acceptation, elle aurait des conséquences négatives pour les malades chroniques atteints de cancer.

Actuellement, plus de 50 % des 5500 personnes touchées par un cancer cherchant chaque année un soutien auprès d'une des vingt ligues régionales contre le cancer, sont habilitées à recevoir les prestations de l'assurance-invalidité. Ces personnes déjà fragilisées seront pénalisées par l'objectif avoué de la 5^e révision de l'AI d'assainir les finances, puisqu'elles verront leur situation se détériorer.

Par ailleurs, la révision soumise au peuple le 17 juin prochain poursuit un objectif déjà atteint, à savoir la réduction du nombre des nouveaux rentiers. En effet, de 2003 à 2006, le nombre de nouveaux rentiers AI a déjà baissé de 30 %. Cela signifie que les mesures administratives prises suite à la 4^e révision de l'AI, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004, ont d'ores et déjà permis d'atteindre l'un des buts avoués de la 5^e révision!

L'assainissement structurel de l'assurance-invalidité – autre objectif déclaré – se fera au détriment de tous les bénéficiaires d'une prestation AI, soit de personnes dont l'état de santé mérite une prestation de la part d'une assurance à laquelle elles ont cotisé.

La Ligue suisse contre le cancer est très favorable aux mesures permettant le maintien au travail ou la réinsertion professionnelle de personnes malades, bien entendu, dans la mesure où leur état le permet. En revanche, elle regrette que ces mesures, telles qu'elles sont présentées dans la 5^e révision de l'AI, restent muettes sur les obligations de l'employeur face à de telles situations (gain antérieur assuré, maintien de la qualité du poste de travail, recherche de solutions adaptées, par exemple).



ligue suisse contre le cancer

En outre, après le refus du Conseil national de lui accorder des moyens supplémentaires, le financement à long terme de l'assurance-invalidité reste plus qu'incertain. En tant qu'organisation de défense des patients, la Ligue suisse contre le cancer ne peut qu'inviter le Conseil des Etats à revoir la décision du Conseil national afin de permettre un financement additionnel pour l'assurance-invalidité.

La Ligue suisse contre le cancer est une organisation nationale, privée et d'utilité publique. Organisée en association, elle regroupe vingt ligues cantonales et régionales. Financée essentiellement par des dons, elle œuvre dans la recherche, la prévention du cancer et le soutien aux malades. Fondée en 1910, elle a son siège à Berne où elle emploie 80 collaborateurs et collaboratrices, pour la plupart à temps partiel. (état: janvier 2007)